

B.A./

TERRITOIRE DU RWANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RWANDA
TERRITOIRE DE RUHENGARI

Ruhengeri le 27 Janvier 1958

N° A/ICI/A.I.14

OBJET:

Requête Barayagwiza

Monsieur BARAYAGWIZA André

à

R U S H A R A



Monsieur,

CL

Suite à votre lettre du 16 janvier, j'ai le regret de vous informer que je ne puis reviser une sentence prononcée par le tribunal de Territoire. Seul le Tribunal du Mwami est compétent pour ce faire.-

Je vous suggère d'interjeter appel auprès de cette instance, si toutefois le délai (trois mois) n'est pas expiré.

L'Administrateur de Territoire
J. De Nan .-